

							Date limite pour remise
Période :	<input type="checkbox"/> Janvier	<input type="checkbox"/> février	<input type="checkbox"/> mars	<input type="checkbox"/> avril	<input type="checkbox"/> mai	<input type="checkbox"/> 2023	1^{er} Août 2024
	<input type="checkbox"/> Juin	<input type="checkbox"/> juillet	<input type="checkbox"/> août	<input type="checkbox"/> septembre	<input type="checkbox"/> 2023		1^{er} Décembre 2024
	<input type="checkbox"/> Octobre	<input type="checkbox"/> novembre	<input type="checkbox"/> décembre	<input type="checkbox"/> 2023			1^{er} Mars 2025

- L'exploitant doit conserver tous les documents qui ont servi à compléter cette déclaration. Celle-ci doit être complétée à toutes les périodes et reçue à la Municipalité avant la date limite de remise. Toute personne physique ou morale qui fait défaut de produire une déclaration telle qu'exigée par le présent règlement ou qui transmet une fausse déclaration commet une infraction et est passible, en outre des frais, d'amendes pouvant aller de 500\$ à 2500\$ (voir article 15 du règlement municipal numéro 244)
- Les déclarations des quantités peuvent être vérifiées par la municipalité ou personne qui, selon le règlement possède le pouvoir de prendre connaissance et d'examiner tous les registres et documents qu'il juge utiles aux fins de la vérification. Dans le cas où le montant des redevances est révisé à la hausse à la suite d'une vérification, des intérêts s'ajouteront au montant à verser, à compter de la date à laquelle la déclaration et les redevances devaient être reçues à la municipalité.
- On entend par substance extraite, toute substance déplacée d'un dépôt naturel ou d'un tas de résidus miniers par une opération physique.

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 REQUÉRANT RESPONSABLE **1.2 ADRESSE DU SITE DU PRÉSENT FORMULAIRE**

Nom et adresse :	Adresse (numéro, rue ou route rurale)	N° du banc (s'il y a lieu)	
	Ville, village ou municipalité		
	Province	Pays	Code postal

SECTION 2 SUBSTANCES EXTRAITES

2.1 IDENTIFICATION DES SUBSTANCES EXTRAITES

SABLE GRAVIER TERRE JAUNE TERRE NOIRE GRAVIER CONCASSÉ

MORAINE ARGILE RÉSIDUS MINIERES INERTES AUTRES DÉPÔTS MEUBLES

PIERRE DE TAILLE

SECTION 3 LIVRAISON QUOTIDIENNE

3.1 ÉQUIPEMENT UTILISÉ POUR LE TRANSPORT

6 ROUES 10 ROUES 12 ROUES SEMI-REMORQUE AUTRE _____

3.2 VOLUMÉTRIE

MÈTRE CUBE TONNE MÉTRIQUE

Ce formulaire doit être reçu à la municipalité à l'adresse suivante :
MUNICIPALITÉ DE LA CORNE
351, ROUTE 111
LA CORNE (QUÉBEC), J0Y 1R0
Téléphone : 819-799-3571
Courriel : adj@lacorne.ca

Cette déclaration est obligatoire quel que soit le scénario de production.

3.3 LIVRAISON QUOTIDIENNE DE MATÉRIAUX – PÉRIODE

MOIS: 2024-2025				MOIS: 2024-2025				MOIS: 2024-2025				MOIS: 2024-2025				MOIS: 2024-2025			
Date	Nombre de voyages	Quantité M³/T	Destination : Rue et Municipalité	Date	Nombre de voyages	Quantité M³/T	Destination : Rue et Municipalité	Date	Nombre de voyages	Quantité M³/T	Destination : Rue et Municipalité	Date	Nombre de voyages	Quantité M³/T	Destination : Rue et Municipalité	Date	Nombre de voyages	Quantité M³/T	Destination : Rue et Municipalité
Quantité mois:				Quantité mois:				Quantité mois:				Quantité mois:							

Quantité totale = → X 1.29 ¢/m.c. ou .68 ¢/t.m. = → A \$

3.4 LIVRAISON DE PIERRE DE TAILLE

Quantité totale pour la période x 1.84 \$/m.c. = B →

B	\$
----------	-----------

3.5 REDEVANCES À PAYER

Total des redevances à payer (case A + B) = C →

C	\$
----------	-----------

SECTION 4 DÉCLARATION

Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)	Prénom du signataire (en caractères d'imprimerie)	N° du banc	N° de téléphone	Poste
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets.

DATE

X

SIGNATURE

Assurez-vous de produire votre déclaration dans les délais prescrits.

SECTION 5 DÉCLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 9.3 DU RÈGLEMENT 244

Je soussigné, _____, déclare sous serment, que pour la période visée, aucune
(nom du requérant en lettres moulées)

substance assujettie au règlement et en provenance d'un site situé sur le territoire de la municipalité de La Corne :

ne transitera par les voies publiques municipales

n'a transitée par les voies publiques municipales

et ce, pour les raisons suivantes :

aucune exploitation de banc situé sur le territoire de la municipalité de La Corne

transit seulement sur les voies publiques d'une autre municipalité

transit sur des routes forestières seulement

autre raison : _____

Nom du signataire (en caractères d'imprimerie)	Prénom du signataire (en caractères d'imprimerie)	N° du banc (s'il y a lieu)	N° de téléphone	Poste
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

DATE

X

SIGNATURE

Assermenté devant moi
Le _____

Commissaire à l'assermentation